

**BILAN DU COMITE D'ETHIQUE DU GROUPE ALTICE MEDIA  
POUR L'ANNEE 2020**

Conformément aux dispositions de l'article 30-8 de la loi du 30 septembre 1986, modifié par l'article 11 de la loi n°2016-1524 du 14 novembre 2016 visant à renforcer la liberté, l'indépendance et le pluralisme des médias, le groupe Altice Media a institué un Comité relatif à l'honnêteté, à l'indépendance et au pluralisme de l'information et des programmes.

Ce Comité d'éthique est composé des personnalités indépendantes suivantes, nommées pour trois ans : Fatiha Boudjahlat, Anne Levade, Dominique Schnapper, Alain Genestar, Denis Jeambar.

Le Comité établit chaque année un bilan des engagements des services audiovisuels du groupe Altice Media, qu'il transmet au Conseil supérieur de l'audiovisuel comme le prévoit les conventions des chaînes du groupe avec le CSA. Les conventions des chaînes précisent que le bilan annuel « *fait état notamment du nombre de saisines ou demandes de consultation reçues au cours de l'année, du nombre de dossiers transmis au Conseil supérieur de l'audiovisuel et aux organes dirigeants de la personne morale auprès de laquelle il est institué, et il rend compte des résultats des délibérations du comité. Il dresse un état des moyens mis à la disposition du comité et expose les difficultés de toute nature auxquelles ce dernier estime être confronté dans l'exercice de ses missions.* »

Pour sa deuxième année d'existence, le Comité a poursuivi son action auprès de la direction du groupe, tout en adaptant son mode de fonctionnement aux contraintes sanitaires qui ont marqué l'exercice 2020.

Le Comité peut être joint directement à l'adresse [ethique@nextradiotv-gnp.fr](mailto:ethique@nextradiotv-gnp.fr), accessible et mise en avant sur le site internet de BFMTV.

## **I. Réunions**

Le Comité s'est réuni avec la direction du groupe Altice à deux reprises, le 23 avril et le 24 novembre 2020, par audioconférence. Ces réunions ont permis aux membres du Comité de s'informer de la situation du groupe, de ses choix stratégiques en particulier en matière d'information, et d'échanger sur l'ensemble des questions de son ressort. Lors de la réunion du 23 avril, le Comité a tenu à saluer le travail et l'effort de pédagogie réalisé par les journalistes du groupe, en première ligne pour couvrir la crise sanitaire. La direction du groupe Altice a fait part des mesures mises en place pour assurer la continuité d'activité dans le contexte de crise sanitaire, ainsi que les ajustements de grille.

Le Comité a formulé certaines suggestions sur le traitement de l'information, par exemple en recourant davantage aux photos reportages ou en adaptant la durée des plages d'intervention en plateau pour veiller aux propos qui pourraient être tenus et retransmis lors de séquences hors antennes.

La réunion du 24 novembre a été l'occasion d'accueillir Mme Anne Levade, en tant que nouveau membre du Comité, après le décès de Mme Michèle Bernard-Requin en décembre 2019. Lors de cette réunion, la direction du groupe Altice a rendu compte de la forte mobilisation de la rédaction, qui a assuré la couverture factuelle de la crise sanitaire, des attentats terroristes ou encore des élections américaines. Le Comité a évoqué la nécessité de maintenir un équilibre dans le choix des sujets traités à l'antenne.

Il a également suggéré de revoir la récurrence de certaines images diffusées en plateau. Il a aussi proposé de systématiser l'affichage de l'heure de réalisation des interviews. Le Comité a par ailleurs insisté sur le poids des interpellations et des commentaires sur les réseaux sociaux. En complément de ces réunions semestrielles, le Comité a pu échanger par voie électronique tout au long de l'année écoulée. S'agissant de ces échanges, les membres du Comité saluent la qualité des réponses transmises et la réactivité de leurs interlocuteurs.

## **II. Nombre de saisines ou de demandes de consultations reçues**

Conformément aux recommandations formulées par les membres du Comité et aux engagements pris par le groupe pour 2020, l'adresse de saisine du Comité [ethique@nextradiotv-gnp.fr](mailto:ethique@nextradiotv-gnp.fr) a été inscrite dans la Charte déontologique du groupe et apparaît désormais de manière visible sur le site bfmtv.com donnant ainsi un accès simplifié à toute personne souhaitant contacter le Comité.

En 2020, aucune saisine relevant de son ressort n'a été reçue par le Comité.

## **III. Nombre de dossiers transmis au CSA et au groupe**

En 2020, aucun dossier n'a été transmis au CSA ou au groupe.

## **IV. Résultat des délibérations du comité d'éthique**

Les discussions avec le Comité et la direction ont notamment permis au groupe de poursuivre le travail sur les sujets suivants :

- Le travail de hiérarchisation et de sélection des sujets pour varier le traitement des actualités, en particulier sur les questions économiques, européennes et internationales.
- Le choix des profils de certains invités et intervenants, dans des domaines d'expertise comme la santé, tout en assurant un traitement en temps réel de l'actualité.
- La temporalité des événements avec l'affichage systématique des heures de réalisation des interviews.
- La représentation de la société : le groupe poursuit son travail pour diversifier les profils à l'antenne, accorder une place renforcée aux femmes expertes et restituer une image conforme de la diversité de la société française.

## **V. Moyens mis à la disposition du comité et difficultés rencontrées dans son activité**

Le Comité bénéficie de l'assistance administrative du groupe, dans le respect de son indépendance. Le Comité ne relève pas de difficultés concernant les conditions d'exercice de son activité.